

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 147

présenté par

Mme Dubié, Mme Orliac, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, M. Falorni, M. Giacobbi,
M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Pinel, M. Saint-André,
M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 46

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« dépendent d'établissements »

les mots :

« prennent en compte des établissements et services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition d'amendement est de cohérence rédactionnelle, car les établissements et services dépendent des personnes morales signataires et parties au contrat, et non l'inverse.